Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050604-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 mai à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 28/04/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T.LUCO
ABSENTS	E.BLIN
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN,

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

4 ■Finances – Restaurant scolaire
Révision des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027

Vu les délibérations n°4 du 26 juin 2023, n°2 du 16 septembre 2024 et n°2 du 23 juin 2025 relatives à la révision des tarifs de la restauration scolaire,

Madame Sophie AUBRY, Adjointe en charge des affaires périscolaires, rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la politique tarifaire des repas servis au restaurant scolaire les tarifs sont revus chaque année.
Les tarifs ont été révisé à la rentrée 2023/2024, date de la mise en place de la restauration en régie.
Ils n'ont pas évolué depuis.
Cependant, de nouveaux tarifs ont été appliqués à compter du 4 novembre 2024, à savoir un tarif pour : les enfants « présents et non-inscrits », le remplacement d'un verre, le remplacement d'une assiette, le remplacement d'un rond de serviette.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050604-DE

Les tarifs pratiqués à ce jour sont les suivants :

Catégorie de tarifs	*Montant*	*Remarques*
Repas Enfant	**4 € 20**	
Repas Enfant - Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	**2 €**	Sans fourniture de repas ou avec des prestations partielles
Repas Adulte pendant les jours scolaires	**7 €**	Pour les agents, les élus et le personnel de l'école, repas à prendre en même temps que le service des enfants
Repas Enfant hors jours scolaires	**7 €**	
Repas Adulte hors jours scolaires Boissons comprises	**13 €**	
Repas Enfant présent/non-inscrit	**5,20€**	
Rond de serviette	**1€**	
Verre	**1€**	
Assiette	**5€**	

Madame Sophie AUBRY, Adjointe en charge des affaires périscolaires, propose aux membres du conseil municipal de revoir le tarif « repas enfant hors jours scolaire » en le fixant à 4,20€ pour être en harmonie avec le tarif « repas enfants ».
Madame Sophie AUBRY informe en complément qu'il n'y a pas lieu de réviser les autres tarifs, ceux-ci étant en adéquation avec la qualité des repas servis.

Proposition de tarifs à compter de la rentrée 2026-2027 :

Catégorie de tarifs	*Montant*	*Remarques*
Repas Enfant	**4 € 20**	
Repas Enfant - Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	**2 €**	Sans fourniture de repas ou avec des prestations partielles
Repas Adulte pendant les jours scolaires	**7 €**	Pour les agents, les élus et le personnel de l'école, repas à prendre en même temps que le service des enfants
Repas Enfant hors jours scolaires	**4 € 20**	
Repas Adulte hors jours scolaires Boissons comprises	**13 €**	
Repas Enfant présent/non-inscrit	**5,20€**	
Rond de serviette	**1€**	
Verre	**1€**	
Assiette	**5€**	

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050604-DE

Après avoir entendu la proposition de Madame Sophie AUBRY, Adjointe en charge des affaires périscolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs, selon le tableau ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- d'adopter les tarifs, selon le tableau ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN